

L'Inconnu de Belleville

Par PIERRE ZACCONE

Le magistrat est assisté d'un greffier qui s'apprête à écrire la déposition du berger,—tous deux regardant Courtin avec un sympathique intérêt.

Ce dernier est encore en proie à la plus vive émotion, et le procureur de la République a dû suspendre son interrogatoire, afin de lui permettre de reprendre son sangfroid.

A l'appel de sa sonnette, l'huissier de service se présente.

—Passez à la gendarmerie, ordonna le magistrat et dites au capitaine de se trouver, dans une heure, de l'autre côté de l'Aisne, à l'entrée de la route de Buzancy. En même temps, prévenez au Lion-d'Or qu'il me faut une voiture, pour quatre personnes, au même endroit. Allez!

L'huissier s'inclina et sortit.

Puis, le magistrat se tournant vers Juste Courtin:

—Et maintenant, lui dit-il, vous croyez-vous en état de continuer votre déposition?

—Oui, monsieur, répondit le berger.

—Parlez alors et reprenez votre récit au moment où vous avez regardé à l'intérieur de la ferme. Vous avez dit, n'est-ce pas, que le spectacle qui s'était offert à vous était si horrible que vous êtes tombé sans connaissance...

Juste Courtin passa la main sur ses yeux comme pour en chasser une vision qui l'obsédait et reprit la parole.

—Je revins à moi sous les caresses de mes chiens, qui me léchaient la figure. J'étais dominé par une grande terreur et comme affolé. Je n'eus pas le courage de remonter sur le tonneau et, tout tremblant, je fis entrer mon troupeau dans les écuries et fermai les portes. Puis je quittai la ferme et je me mis à courir dans la direction de la grande route pour bien vite vous raconter ce que je venais de voir.

—A quelle heure êtes-vous arrivé avec votre troupeau à la Maison-Rouge?

—Vers neuf heures du matin.

—Vous n'avez plus rien à déclarer?

—Plus rien, monsieur.

Le procureur de la République s'adressa à son greffier.

—Lisez la déposition, dit-il.

Le greffier donna lecture du procès-verbal au bas duquel le berger apposa sa signature.

—Maintenant, reprit le magistrat, nous allons partir pour la Maison-Rouge et vous nous y accompagnerez.

Le chef du parquet quitta immédiatement le Palais de justice en compagnie de son greffier et de Juste Courtin, et peu après ils arrivaient à l'entrée de la route de Buzancy.

Une voiture stationnait sur la route.

A quelques pas, un médecin, requis par le procureur, causait avec le capitaine de gendarmerie qui s'était fait accompagner d'un brigadier et d'un simple garde.

Il était une heure et demie.

Le mauvais état des routes et la raideur des rampes à franchir ne permirent pas à la calèche de parcourir la distance avec plus de rapidité que ne l'avait fait le berger, marchant à pied.

A l'entrée du défilé, toute voie carrossable cessant, le magistrat fit arrêter la voiture et il en descendit ainsi que son greffier et le médecin.

Les quatre personnages, précédés de Juste Courtin, traversèrent le défilé et atteignirent peu après l'entrée de l'enclos.

Le procureur de la République commençait ses investigations.

—Avant de franchir cette enceinte, dit-il à Courtin, expliquez-moi, je vous prie, en quel état se trouvait la barrière lorsque vous êtes arrivé ici, ce matin?

—Complètement ouverte, monsieur, répondit le berger.

—Établie l'habitude du fermier de laisser cette barrière ouverte?

—Le jour, quelquefois, la nuit, jamais!

—Prenez note, monsieur Clément, dit le magistrat au greffier. Ils entrèrent.

Le procureur de la République examina le sol avec la plus grande attention; mais ce sol, amolli par les pluies, ne conservait d'autres empreintes que celles du piétinement des bestiaux. Le tonneau était à la place où Courtin l'avait mis, sous la première fenêtre.

Près de l'écurie où gisaient les squelettes des animaux dévorés par les loups, on constata des piétinements de fauves, ce qui prouvait une invasion toute récente. Quant aux taches noires qu'on voyait çà et là, elles furent enlevées avec la terre, par le médecin, et placées dans un vase pour être soumises plus tard à l'analyse.

Le médecin appelé à donner son opinion sur l'époque à laquelle avaient été dévorés le cheval et les deux vaches, affirma que leur mort devait remonter à un mois. —Le renseignement avait une importance considérable. Il affirmait aussi que les traces de fractures qui existaient à l'intérieur des deux battants de la porte, provenaient des coups de sabot du cheval et des pressions répétées des deux vaches, essayant de sortir de l'écurie pour échapper au jeûne que leur imposait la disparition du maître. Cela établissait que s'il y avait eu crime —car rien n'était encore constaté sur ce point—le crime s'était accompli dans la journée ou dans la soirée, c'est-à-dire à un moment où la barrière de l'enclos était encore ouverte.

—Avant d'entrer dans la maison, dit le procureur, visitons les dépendances.

On parcourut donc les granges, les celliers, les écuries, les greniers, la laiterie et le poulailler.

Toutes choses étaient en état, les ustensiles se trouvaient à leur place habituelle, les provisions étaient intactes; aucun larcin n'avait été opéré ni parmi les fourrages, qui se trouvaient là en abondance, ni parmi les céréales.

Jusqu'à aucune trace de vol.

La disparition des animaux de basse-cour s'expliquait tout naturellement; ou ils avaient été dévorés par les loups, ou, poussés par la faim, ils avaient gagné les bois et y étaient restés.

—Nous allons, maintenant, dit-il, pénétrer dans la maison.

—Mais la porte est fermée en dedans, observa Juste Courtin.

—Je le sais; et puisque nous n'avons pas avec nous un serrurier pour opérer l'ouverture de cette porte, vous allez, Courtin, monter sur le tonneau, briser une des vitres, ouvrir la fenêtre et vous introduire par cette voie dans l'intérieur; une fois là, il vous sera facile d'ouvrir la porte.

Juste Courtin s'avança tout échevelé vers le tonneau. Il s'arrêta subitement.

—Excusez-moi, monsieur, dit-il. Je n'oserais jamais affronter seul un pareil spectacle.

Il est donc bien terrible? fit le magistrat.

Et le chef du parquet, s'aidant de l'épaule de Courtin, grimpa sur le tonneau et porta vivement son regard vers l'intérieur.

Un tressaillement involontaire agita tout son corps et il oscilla sur lui-même.

—C'est horrible, en effet! dit-il à mi-voix.

Et il sauta à terre.

—Vous permettez, monsieur le procureur? dit à son tour le brigadier de gendarmerie en s'avançant.

La curiosité de chaque spectateur commençait à être singulièrement éveillée, et le brigadier s'empressa de se hisser à hauteur de la fenêtre. Alors ayant brisé la vitre de sa main gantée, il passa brusquement le bras à l'intérieur; fit jouer l'espagnolette et ouvrit brusquement les deux battants. C'est tout ce qu'il put faire.

Une odeur exécrable s'échappa alors de la maison, et il resta un moment comme suffoqué.

Mais surmontant promptement cette courte défaillance, il franchit l'appui de la croisée et il disparut.

Il y eut une seconde d'attente anxieuse.

Enfin, le brigadier se présente à la fenêtre ouverte.

—La porte est fermée à clé, dit-il, et la clé n'est pas dans la serrure.

—Faites sauter la serrure avec le pommeau de votre sabre, ordonna le capitaine.

On entendit un coup sec et un bruit de ferraille roulant sur le carreau.

La porte s'ouvrit.

Le brigadier sauta plutôt qu'il ne descendit les marches du perron. Il était très pâle.

—Sacré mille diables! dit-il, comme s'il eût voulu, par cette exclamation, exprimer l'horreur et la terreur qu'il venait d'éprouver.

—Messieurs, suivez-moi, dit le procureur, en franchissant les marches en compagnie du médecin.

Une exclamation d'épouvante sortit de toutes les bouches.

Qu'on s'imagine trois cadavres assis à une table sur laquelle on remarque les vestiges d'un repas inachevé.

Pierre Lelorrain, accoté à la muraille, la tête droite et soutenue dans cette position par l'angle de la cheminée, semble regarder les assistants avec deux yeux que les larves ont en partie dévorés...

Mme Lelorrain, assise à côté de son mari, laisse porter sa tête sur l'épaule de celui-ci. Sa bouche apparaît monstrueusement ravagée. Quant à l'enfant, assise en face de sa mère, ses deux bras se croisent sur la table et sa tête vient y trouver un appui.

Le magistrat contemplait cette scène horrible quand il se sentit touché à l'épaule.

Il se tourna vivement et aperçut le docteur.

—Regardez, fit celui-ci en indiquant le sol carrelé de la pièce.

Le procureur se pencha pour voir.

On distinguait çà et là, de nombreuses traces de pas dont les contours humides et mélangés de terre glaise avaient été respectés par la poussière qui, tombant lentement du grenier, les accusait davantage encore; elles étaient nettes, vives et colorées d'une teinte plus foncée que le sol même.

Parmi ces traces de pas, une d'elles tranchait sur toutes les autres par la forme particulière qu'elle affectait; c'était l'empreinte d'un pied petit—point le pied d'un enfant, cependant—chaussé de bottines à semelle étroite, sans clous, aux talons à peine plus larges qu'une pièce de cinq francs et élevés à ce point que l'empreinte en était incomplète; le milieu par suite de la cambrure du pied et de la hauteur du talon, n'avait pas porté sur le sol.

—Voyez! dit le médecin au magistrat, il y a là une trace qui révèle la présence dans cette pièce, au moment de la mort de la famille Lelorrain, d'une quatrième personne étrangère au pays. La forme de sa chaussure l'indique suffisamment.

—En effet! approuva le magistrat.

L'empreinte fut soigneusement relevée à l'aide d'une feuille de papier.

Le docteur s'approcha de la table sur laquelle, entre autres objets, se trouvaient un cruchon ayant contenu de la bière et quatre verres: l'un à moitié plein, les autres vides.

Il prit le verre à moitié plein, trempa son doigt dans la bière qu'il contenait et laissa tomber une goutte du liquide sur sa langue.

—Singulier goût! murmura-t-il.

Puis il chauffa l'un des verres vides, en le tenant dans ses deux mains et le flaira quelques secondes.

—Le stramonium datura! s'écria-t-il, plante à la fois poison et narcotique, selon la dose absorbée.

Y a-t-il eu empoisonnement ayant déterminé une mort immédiate, ou simple hypnotisme suivi d'hébètement et d'engourdissement? La question est difficile à résoudre. Toutefois la présence d'une personne étrangère, chose démontrée par les traces existantes sur le carreau, devient certaine par l'existence de ce quatrième verre. Donc, un fait certain se dégage: c'est qu'il n'y a pas eu suicide, mais crime. Un étranger est entré dans cette maison à l'heure du repas, s'est assis à cette table en même temps que les trois victimes, a introduit une dose quelconque de stramonium datura dans ce cruchon, et le liquide sophistiqué a été bu, par la famille Lelorrain, dont les trois verres sont vides, tandis que le quatrième est resté intact sans doute.

Tout en parlant de la sorte, le médecin examinait les trois cadavres.

Nous avons dit que la jeune Lelorrain avait la face appuyée sur ses deux bras, qui se croisaient sur la table. Dans cette position, le cou de l'enfant se trouvait dégagé et mis à nu. A la naissance de la nuque, apparaissait comme un point noir, une goutte de sang caillé.

—Qu'est ceci? balbutia le docteur, devenu plus attentif.

Et, du bout de l'ongle, il fit tomber le caillot de sang et mit à jour une sorte d'incision triangulaire.

Oh oh! ajouta-t-il, le crime se complique.

Et, ayant ouvert sa trousse, il en tira un stylet émoussé et l'introduisit dans la blessure.

Puis, s'adressant aux gendarmes, en désignant Lelorrain et sa femme:

—Soutenez ces deux corps! ordonna-t-il.

Le docteur retourna vivement les deux cadavres, et l'on put voir à la nuque de chacun d'eux une blessure semblable à celle qui se trouvait au cou de l'enfant.

—Eh bien? fit le procureur.

A suivre

Les Berceaux l'Emportent Sur les Tombes

Dijon—Pour la première fois depuis longtemps, le nombre des naissances qui, avant la guerre, était en moyenne inférieur à celui des décès, a été pour 1920 sensiblement égal. Il s'est élevé à 1,612 contre 1,641 décès, dont 42 morts-nés.

D'autre part, on a célébré dans cette ville 1,148 mariages contre 593 en 1913.



DEPUIS CINQUANTE ANS AU SERVICE DU PEUPLE

La théorie du Docteur Hartman sur la vie et la santé a été prouvée par le grand usage et le succès de sa fameuse médecine pour la cataracte, le

PE-RU-NA

UN REMÈDE CERTAIN POUR LES MALAISES DE TOUS LES JOURS

Les toux et rhumes, le catarrhe nasal, les désordres de l'estomac et des boyaux proviennent souvent du catarrhe. Le poison du catarrhe absorbé par le système retarde l'action de certains organes et en même temps détruit la santé. Le catarrhe est une force détruisante que le corps ne peut combattre sans assistance auxiliaire avec succès. Beaucoup de personnes, n'ayant pas besoin de Pe-Ru-Na pour les catarrhes, en ont toujours chez eux en cas de besoin. C'est une manière plus sûre.

Pilules
ou
liquide
vendu
partout